



GALP



Grande Artistique La Paradienne

Présidente : Mme Anne Marie COMTE BESSE

7 route de Poisson ~ 71600 PARAY LE MONIAL

Téléphone 06-70-30-02-20

Mail : annemarie.besse@free.fr

Paray-le-Monial, le vendredi 15 mars 2019

DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier de candidature comprend :

- Le règlement de la rencontre, exposant les différentes modalités de participation et d'organisation de la rencontre des 9, 10 et 11 novembre 2019
- Les plans du théâtre Sauvageot

Pièces à fournir :

- Un formulaire d'inscription à remplir par les compagnies candidates, comprenant une autorisation de droit à l'image
- Une fiche technique du spectacle présenté à remplir par les compagnies candidates
 - Eventuellement :
 - un plan de feux
 - un dossier de presse
 - des photos...
- Tout document établissant de manière certaine l'obtention par la troupe auprès du ou des auteur(s) ou de leur(s) ayant-droit(s) de l'autorisation de représenter l'œuvre sous forme de spectacle vivant (autorisation de la SACD ou autre)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile
- Un chèque de caution de 100 € (restitué le jour de la rencontre), à l'ordre de Groupe Artistique la Paradienne



GALP



Grande Artistique La Paradienne

Présidente : Mme Anne Marie COMTE BESSE
7 route de Poisson ~ 71600 PARAY LE MONIAL
Téléphone 06-70-30-02-20

Paray-le-Monial, le vendredi 15 mars 2019

REGLEMENT

1. Modalités générales

La rencontre théâtrale s'adresse aux formations de théâtre amateur des Régions Bourgogne, Auvergne et Rhône-Alpes affiliées à la FNCTA, au minimum composées de 3 personnes.

Elle se déroulera les **9, 10 et 11 novembre 2019** (samedi après-midi et soirée – dimanche après-midi et soirée – lundi matin et après-midi), au théâtre Sauvageot de Paray-le-Monial (Saône et Loire).

2. Objectifs

Valoriser la pratique du théâtre amateur en général. Provoquer une rencontre entre des compagnies de théâtre amateur et un public local.

3. Conditions matérielles

La rencontre se déroulera sur le 2^e week-end du mois de novembre 2019 avec 1 ou 2 (voire 3) spectacles par soirée/journée, en fonction de la durée des représentations et du nombre de troupes présentes (maximum de 10 spectacles), au théâtre municipal de Paray-le-Monial, avec mise à disposition du matériel technique son et lumière. Les organisateurs ne fourniront à priori aucun décor ni accessoire.

Les droits d'auteur seront pris en charge par l'organisateur.

4. Conditions de candidatures

➤ La troupe candidate

Les membres de la troupe candidate doivent être des amateurs, des comédiens pratiquant le théâtre pour leur plaisir, en dehors de tout cadre professionnel. Exception faite de la technique et de la mise en scène qui peuvent être réalisées par des professionnels.

Chaque compagnie participante doit se doter d'un responsable (nom et adresse) se portant garant des engagements pris par la troupe ou en son nom.

Chaque compagnie participante doit désigner une personne responsable (nom et adresse) pour la régie lumière et son.



GALP



➤ La pièce présentée

Aucun registre n'est imposé. La pièce présentée pourra être classique, contemporaine, mêlant différents genres. Elle comportera au minimum 3 acteurs et ne devra pas excéder 90 mn.

La pièce présentée doit être l'œuvre d'une troupe (au minimum composée de 3 personnes).

5. Echéancier

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 juin 2019 auprès de Anne Marie COMTE-BESSE par mail (annemarie.besse@free.fr) ou par courrier (7 route de Poisson, 71600 PARAY LE MONIAL).

En cas de nombre de troupes souhaitant participer supérieur à 10, la sélection se fera par les organisateurs.

Les engagements seront confirmés par courrier au plus tard la semaine du 9 septembre. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la rencontre si le nombre de participants se révélait insuffisant, et en informeront les troupes candidates au plus tard la semaine du 9 septembre.

6. Hébergement – repas – déplacements

L'hébergement sera prévu chez l'habitant ou en dortoir collectif si nécessaire.

Les déplacements restent à la charge de chaque troupe participante.

Les repas seront prévus par les organisateurs (comédiens + 3 techniciens ou responsables par troupe)

- Samedi midi, samedi soir, dimanche midi, dimanche soir, lundi midi : repas sur réservations (votre participation sera de 7 € par repas par personne).

7. Acceptation des modalités d'inscription

L'envoi d'un dossier de candidature vaut acceptation des conditions énoncées ci-dessus.

Les organisateurs restent à disposition pour toute question complémentaire.



GALP



Le Théâtre Sauvageot

Type : frontal **Jauge :** Parterre : 281 places et 14 strapontins / Balcon : 155 places
Équipement lumière : PC, PAR, découpes, cycliodes, poursuite,... 1 cylorama blanc 9x7m (LxH)
Équipement son : diffusion en salle, 4 retours, platine cd,...

